Le vingt-un Novembre Mil huit Cent vingt

Nous Pretre soussigné avons donné la
Armagille
bénédiction nuptiale Bernard Irmenigilde
M.
Leblanc & Marguerite Doucet de Cette Pa

roisse sans qu'il sesoit rencontré d'autres

opposition que celui du troisième dégré

pur de parente dont Nous avont Dispensé

Charle Babin
Joseph babin
Char les Leblanc
Pierre miuce

(Suite de page précédente) avec le consentement &labonne volonté
lades parens respectifs des époux ont été présens & temoins
Joseph Clermont frere de l'épouse Joseph LeBlanc son
voisin, Joseph Olivier Babin, Francois Devault frere
del'époux & plusieurs autres personnes de cette Paroisse
Hipolite Babin Jean Bourque Sigogne
Le neuf Novembre mil huit cens vingt quatre après trois
publications de bans deMariage faites au prone dela
Messe Paroissiale Lestrois derniers Dimanches entre Joseph
Clermont fils majeur defeu François Clermont & deLudi
M. Vinedousset de cette Paroisse d'unepart & entre Elizabeth
Joseph LeBlanc fille mineure deJoseph LeBlanc & de Rosalie Miuce
Clermont aussi de cette Paroisse d'autre part sans qu'il sesoit rencon-
& tré aucun obstacle, opposition ou empêchement quelconque
Elizabeth excepté l'empêchement de consanguinité autroisieme degré
LeBlanc par ducoté des meres des époux duquel empêchement dispense
5 lequel est accordée dela part & par l'autorité des superieurs
légitimes sauf ce qu'est de droit, JePrêtre soussigné ai recu